

Règlement du concours – Forfait golf et hébergement pour 4 personnes au Fairmont Le Château Montebello

1. Admissibilité

Ce concours s'adresse exclusivement aux résidents du Québec âgés de 18 ans et plus. Une seule participation par personne est permise. Les employés, représentants et agents de l'Agence Ton Caddie, ainsi que les personnes domiciliées à la même adresse, ne sont pas admissibles.

2. Durée du concours

Le concours débute le 1er juin 2025 à 9 h (HE) et se termine le 22 juin 2025 à 23 h 59 (HE).

3. Mode de participation

Aucune obligation d'achat. Une seule participation par personne est permise. Remplir plus d'une des options ci-dessous ne donne pas plus de chances de gagner. Toute tentative de participation multiple entraînera l'exclusion du concours.

Il est possible de participer de l'une des trois façons suivantes :

- En remplissant le formulaire disponible via nos réseaux sociaux ;
- En accédant au formulaire via l'infolettre associée au concours envoyée aux membres abonnés ;
- En visitant notre site web, dans la section Concours / Promotions.

4. Description du prix

Le gagnant recevra deux certificats distincts, chacun donnant droit à :

- Une nuitée en occupation double au Fairmont Château Montebello, incluant les taxes applicables.
 - Valide pour 2 personnes, du dimanche au jeudi, selon l'occupation et la disponibilité de l'hôtel.
 - Expiration : 19 octobre 2025.
 - Le certificat doit être présenté à l'arrivée, seule la copie originale sera acceptée.
 - Non monnayable, non transférable, aucune prolongation possible.
 - Restrictions : non valide les fins de semaine fériées, Temps des fêtes (23 déc. – 2 jan.), Marathon Canadien de Ski, semaines de relâche hivernales, frais d'expérience en villégiature.
- Deux rondes de golf pour deux personnes, incluant voiturettes électriques et taxes.

- Valide pour deux adultes, du dimanche au jeudi, selon la disponibilité du golf.
- Expiration : saison de golf 2025 complète.
- Le certificat doit être présenté à l'arrivée, seule la copie originale sera acceptée.
- Non monnayable, non transférable, aucune prolongation possible.

5. Conditions associées au prix

Le prix n'est ni monnayable, ni échangeable, ni transférable.

Aucune compensation ne sera offerte en cas de non-utilisation.

Le gagnant devra effectuer les réservations selon les instructions et contacts indiqués sur les certificats.

Le séjour et les rondes de golf doivent respecter les dates et restrictions mentionnées sur les certificats.

6. Tirage

Le tirage au sort sera effectué le 23 juin 2025 parmi toutes les participations admissibles. Le gagnant sera contacté par courriel dans les 72 heures suivant le tirage. Il devra :

- Répondre correctement à une question d'habileté mathématique ;
- Confirmer son acceptation du prix dans un délai de 7 jours.

En cas de non-réponse ou d'inadmissibilité, un nouveau tirage sera effectué.

Le nom du gagnant pourra être publié dans nos communications officielles, incluant nos infolettres, réseaux sociaux et site web, sauf en cas d'avis contraire de celui-ci.

7. Infolettre

En participant, vous consentez à recevoir des communications par courriel liées à ce concours et aux activités de l'Agence Ton Caddie. Vous pouvez vous désabonner en tout temps en cliquant sur le lien prévu à cet effet dans chaque infolettre.

8. Limitation de responsabilité

En acceptant le prix, le gagnant et ses invités libèrent l'Agence Ton Caddie, ses représentants, employés et mandataires de toute responsabilité en lien avec le concours ou l'utilisation du prix, incluant :

- Tout préjudice, perte ou dommage corporel ou matériel ;
- Tout incident survenant avant, pendant ou après le séjour ou la partie de golf ;
- Tout problème de transport, de réservation, de service ou d'accès au site.

9. Aucune implication du Fairmont Le Château Montebello

Le concours est entièrement organisé par l'Agence Ton Caddie. Le Fairmont Le Château Montebello et le Club de golf Fairmont Le Château Montebello ne sont en aucun cas affiliés, commanditaires ou partenaires de ce concours, et se dégagent de toute responsabilité liée à l'organisation, la promotion, la gestion du concours ou à l'octroi du prix.

10. Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation complète et sans réserve du présent règlement. Une copie est disponible sur demande à l'Agence Ton Caddie.